



# Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD-24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

## \*\*\* Section 1 - Identification du Produit Chimique et de la Société \*\*\*

**Nom du/des Produit(s) :** Mat isolant acoustique noir SelectSound® ; Mat isolant noir SelectSound® 150/B

**Fabricant :**

Owens Corning  
One Owens Corning Parkway, World Headquarters  
Attn. Product Stewardship  
Toledo, OH 43659, USA

**Contacts d'Urgence :**

Urgences UNIQUEMENT (après 5 heures et pendant les week-ends) : 1-419-248-5330,  
CHEMTREC (24 heures sur 24) : 1-800-424-9300,  
CANUTEC (Canada - 24 heures sur 24) : 1-613-996-6666.

**Contacts Santé et Technique :**

Informations sur les questions de santé (de 8 heures à 5 heures - heure de l'est) : 1-419-248-8234,  
Informations techniques relatives au produit (de 8 heures à 5 heures - heure de l'est) : 1-800-GET-PINK.

## \*\*\* Section 2 - Composition / Informations sur les ingrédients \*\*\*

N° CAS	Composant	Pourcentage par Poids
65997-17-3	Laine de fibre de verre (stratifié verre-résine)	60-100
25104-55-6	Liant cuit (Urée, polymère avec formaldéhyde et phénol)	5-10
65997-17-3	Filament continu de fibre de verre (non respirable)	1-5
Non disponible	Polymères d'hydrocarbure	1-5
25038-59-9	Plastique polyestérique (Polyéthylène téréphtalate)	1-5
1333-86-4	Noir de carbone	0-2
8005-03-6	Teinture d'azine (C.I. Noir javelisé 2)	0-2
1163-19-5	Oxyde de décabromodiphényl	0,1-1
1309-64-4	Trioxyde d'antimoine	0,1-1
21564-17-0	2-(Thiocyanométhylthio) benzothiazole	0,1-1

**Informations de réglementation relatives au composant**

Ce produit peut être réglementé, présenter des limites d'exposition ou peut être sujet à d'autres informations comme celles qui suivent : Laine de verre, stratifié verre-résine, laine de verre d'isolation, laine de verre (de taille respirable) et particules nuisibles.

**Informations sur les Composants / Informations sur les Composants non dangereux**

Aucune autre information disponible.

## \*\*\* Section 3 - Identification des Dangers \*\*\*

**Apparence et odeur :** Isolant stratifié verre-résine gris foncé avec enduction de matériau de verre noir non tissé sur une face.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### Présentation de l'Urgence

Le feu peut dégager des vapeurs ou des gaz toxiques, irritants ou corrosifs.

### Effets Potentiels Aigus sur la Santé

#### Inhalation :

Les poussières et les fibres de ce produit peuvent causer une irritation mécanique du nez, de la gorge et de l'appareil respiratoire.

#### Contact Cutané :

Les poussières et les fibres de ce produit peuvent causer une irritation mécanique temporaire de la peau.

#### Contact Oculaire :

Les poussières et les fibres de ce produit peuvent causer une irritation mécanique temporaire des yeux.

#### Ingestion :

L'ingestion de ce produit est peu probable. Toutefois, en cas d'ingestion, ce produit peut produire une irritation et des troubles gastro-intestinaux.

#### Conditions Médicales aggravées par l'Exposition :

Les conditions chroniques de la peau ou des voix respiratoires peuvent s'aggraver temporairement en raison de l'exposition à ce produit.

#### Conditions Chroniques :

Voir section 11 pour obtenir d'autres informations.

### \* \* \* Section 4 - Mesures de Premiers Soins \* \* \*

#### Inhalation :

En cas d'inhalation du produit, emmener immédiatement la personne affectée à l'air libre. Si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.

#### Contact Cutané :

En cas de contact cutané, laver avec un savon doux et de l'eau courante. Utiliser une lavette pour aider à enlever les fibres. Pour éviter toute irritation ultérieure, ne pas frotter ou gratter les zones affectées. Le fait de frotter ou de gratter peut forcer les fibres à rentrer dans la peau. Si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.

Ne jamais utiliser d'air comprimé pour enlever les fibres de la peau. Les fibres qui ont pénétré dans la peau peuvent être enlevées à l'aide d'un ruban adhésif. Appliquer puis décoller celui-ci pour faire adhérer les fibres et les sortir de la peau.

#### Contact Oculaire :

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.

#### Ingestion :

L'ingestion de ce matériau est peu probable. Toutefois si cela se produit, observer la personne pendant plusieurs jours pour vérifier qu'elle ne souffre pas d'une occlusion intestinale partielle ou totale. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir été instruit par un membre du corps médical.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### \*\*\* Section 5 - Mesures de Lutte contre l'Incendie \*\*\*

<b>Point d'Éclair :</b>	Aucun	<b>Méthode de Point d'Éclair :</b>	Non applicable
<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité :</b>	Non applicable	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité :</b>	Non applicable
<b>Classification d'Inflammabilité :</b>	Non inflammable		

#### Matériau d'Extinction :

Produit chimique sec, mousse, anhydride carbonique ou eau pulvérisée

#### Dangers d'Incendie et d'Explosion Inhabituels :

La surface de ce produit contient un hydrocarbure polymère ignifuge et des composés décabrom d'antimoine qui ne supportent pas la combustion. Une exposition prolongée à une flamme continue peut causer une décomposition et dégager des vapeurs ou des gaz toxiques, irritants ou corrosifs comme il est décrit ci-dessous.

#### Instructions de Lutte contre l'Incendie :

Au cours d'un incendie prolongé, utiliser un appareil respiratoire autonome (SCBA) et un équipement d'assistance bunker.

#### Produits de Combustion Dangereux :

Les principaux produits de combustion sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'ammoniac, l'halogénure d'hydrogène et différents hydrocarbures. Des vapeurs toxiques et corrosives de bromures d'hydrogène et d'antimoine, de fluorure d'hydrogène et d'autres composés indéterminés peuvent être dégagés en plus faibles quantités. D'autres composants non déterminés peuvent être dégagés en faibles quantités.

### \*\*\* Section 6 - Mesures de Rejet Accidentel \*\*\*

#### Procédures de Confinement :

Ce matériau se déposera en absence d'air. S'il est concentré sur le sol, il peut alors être ramassé à la cuillère pour être éliminé comme déchet non dangereux. Ce matériau va couler et se disperser au fond des voies navigables et des étangs. Il ne peut être facilement supprimé après son transport par l'eau ; toutefois, il n'est pas dangereux dans l'eau.

#### Procédures de Nettoyage :

Ramasser le matériau et le mettre dans un contenant approprié pour qu'il soit éliminé comme déchet non dangereux.

#### Procédures de Réponse :

Isoler la zone. Écarter le personnel non nécessaire.

#### Procédures Spéciales :

Aucune.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### \*\*\* Section 7 - Manipulation et Stockage \*\*\*

#### Procédures de Manipulation :

Aucune procédure spéciale n'est requise pour ce produit.

#### Procédures de Stockage :

Aucune procédure spéciale de stockage n'est requise pour ce produit. Garder ce produit dans son emballage, aussi longtemps que possible, pour minimiser la génération de poussière potentielle. Garder les zones de travail propres. Éviter toute manipulation inutile des rebuts de matériaux en plaçant ceux-ci dans des contenants ou équipements de déchets, gardés à proximité des zones de travail, pour empêcher de libérer des fibres et de la poussière.

Ne pas utiliser ce produit dans les applications où la température de la surface isolée excède 150 degrés F (66 degrés C).

### \*\*\* Section 8 - Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle \*\*\*

#### Directives d'Exposition :

##### A : Informations Générales Produit

Suivre toutes les limites d'exposition applicables.

##### B : Limites d'Exposition des Composants

Les listes de limite d'exposition ACGIH et OSHA ont été vérifiées pour ces composants avec les numéros d'enregistrement CAS.

##### Laine de fibre de verre (stratifié verre-résine) (65997-17-3)

ACGIH : 1 f/cc TLV-TWA pour les fibres respirables (listées sous le terme « Fibres vitreuses synthétiques ») (classifiées comme fibres de verre) (relatives aux particules non autrement classifiées (PNOC))

OSHA : 1 fibre/cc (respirable) TWA (a) (Voir remarque ci-dessous)

##### Filament continu de fibre de verre (non respirable) (65997-17-3)

ACGIH : 5 mg/m<sup>3</sup> TWA (fraction respirable)

3 mg/m<sup>3</sup> TWA (PNOC) ;

1 fibre/cc (respirable)

OSHA : 15 mg/m<sup>3</sup> TWA (poussière totale);

5 mg/ m<sup>3</sup> TWA (poussière respirable)

##### Noir de carbone (1333-86-4)

ACGIH : 3,5 mg/m<sup>3</sup> TWA

OSHA : 3,5 mg/m<sup>3</sup> TWA

##### Trioxide d'antimoine (1309-64-4)

ACGIH : 0,5 mg/ m<sup>3</sup> (comme SB)

OSHA : 0,5 mg/ m<sup>3</sup> (comme SB)

**Remarque :** (a) Un PEL volontaire a été établi par la North American Insulation Manufactures Association (NAIMA) (Association des manufactures d'isolation nord-américaines) et OSHA par le biais de l'accord Health and Safety Partnership Program (HSPP) (Programme de partenariat pour la santé et la sécurité) pour les fibres vitreuses synthétiques (SVF).



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### Ventilation :

La ventilation de dilution générale et/ou la ventilation d'échappement locale doit être possible parce qu'elle est nécessaire pour maintenir les expositions en dessous des limites réglementaires. Des systèmes de collecte de poussière doivent être utilisés dans les opérations impliquant l'utilisation d'outils mécaniques.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

#### Protection Respiratoire :

Utiliser un masque anti-poussière correctement ajusté approuvé par NIOSH ou MSHA lorsque : 1) le niveau de poussière est élevé, 2) le niveau de fibres de verre dans l'air excède les limites d'exposition à risque ou 3) en cas d'irritation.

#### Protection de la Peau :

Il est recommandé de porter des vêtements de travail normaux (chemises à manches longues, pantalons longs et gants). L'irritation de la peau est connue pour se produire surtout aux points de pression comme autour du cou, des poignets, de la taille et entre les doigts.

#### Équipement de Protection pour les Yeux et le Visage :

Porter des verres de sécurité ou des lunettes étanches.

### \*\*\* Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques \*\*\*

<b>Apparence :</b>	Isolation fibreuse grise	<b>Odeur :</b>	Organique
<b>État Physique :</b>	Solide	<b>pH :</b>	Non applicable
<b>Pression de la Vapeur (mm Hg @ 20 C) :</b>	Non applicable	<b>Densité de Vapeur (Air=1) :</b>	Non applicable
<b>Point d'Ébullition :</b>	Non applicable	<b>Solubilité (H2O) :</b>	Insoluble
<b>Gravité Spécifique (Eau=1) :</b>	Non applicable	<b>Point de Congélation :</b>	Non applicable
<b>Taux d'Évaporation (n-Acétate de Butyl =1) :</b>	Non applicable	<b>Viscosité :</b>	Non applicable

#### Propriétés Physiques : Autres Informations

Aucune autre information disponible.

### \*\*\* Section 10 - Informations sur la Stabilité et la Réactivité Chimiques \*\*\*

#### Stabilité :

Ce matériau est un matériau stable.

#### Conditions à Éviter :

Aucun danger attendu.

#### Matériaux Incompatibles :

Aucun danger attendu.

#### Produits de Décomposition Dangereux :

Les principaux produits de combustion sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'ammoniac et l'eau. D'autres composants non déterminés peuvent être dégagés en faibles quantités.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### Polymérisation Dangereuse :

Ne se produira pas.

### \*\*\* Section 11 - Information de Toxicologie \*\*\*

#### Effets aigus :

##### Informations Générales Produit

Des poussières peuvent causer une irritation mécanique pour les yeux et la peau. L'ingestion peut causer une irritation temporaire de la gorge, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation peut causer la toux, l'irritation du nez et de la gorge et l'éternuement. Des expositions plus élevées peuvent causer des difficultés pour respirer, une congestion et une raideur au niveau de la poitrine.

#### Analyse des Composants - LD50/LC50

##### Oxyde de décarbromodiphényl (1309-64-4)

Inhalation LC50 Rat : >48,2 mg/1L/h

Oral LD50 Rat : >2 000 mg/kg

Dermique LD50 Lapin : >2 000 mg/kg

##### C.I. Noir javelisé 2 (8005-03-6)

Oral LD50 Rat : >5 000 mg/kg

##### 2-(Thiocyano-méthylthio) Benzothiazole (21564-17-0)

Oral LD50 Rat : >2 g/kg

Oral LD50 Souris : >445 mg/kg

Dermique LD50 Lapin : >10g/kg

##### Noir de carbone (1333-86-4)

Oral LD50 Rat : >15 400 mg/kg

Dermique LD50 Lapin : >3 000 mg/kg

##### Trioxide d'antimoine (1309-64-4)

Oral LD50 Rat : >34 600 mg/kg

#### Cancérogénicité :

**Laine de verre** : En octobre 2001, l'Agence Internationale pour la recherche sur le cancer (IARC) a classifié la laine de verre comme Groupe 3, « non classable pour sa cancérogénicité envers les humains. » La décision de 2001 était basée sur des études sur l'homme et une recherche sur l'animal qui n'ont pas montré de relation entre l'exposition à la poussière de laine de verre par inhalation et le développement de maladies respiratoires. Cette classification remplace la découverte par l'IARC en 1987 d'une désignation du Groupe B « possibilité de cancérogénicité pour l'homme. »

En Mai 1997, l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement) a adopté une classification carcinogène A3 pour les laines de verre. La classification ACGIH A3 considère la laine de verre comme étant carcinogène dans des expérimentations sur l'animal à des dosages relativement élevés, par voies d'administration, sur des sites ou par des mécanismes non considérés comme pertinents pour l'exposition des travailleurs. Des études épidémiologiques disponibles ont également été revues et il a été conclu qu'elles ne confirment pas un risque accru de cancer chez des sujets exposés. De manière générale, l'ACGIH a trouvé que l'évidence médicale et scientifique disponible suggère que la laine de verre n'est pas susceptible de causer de cancer chez l'homme excepté par des voies ou des niveaux d'exposition non typiques ou peu probables.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

En 1994, le National Toxicology Program (NTP) (Programme national de toxicologie) a classifié la laine de verre (de taille respirable) comme « Anticipée raisonnablement comme pouvant être à l'origine de cancer pour l'homme. » Cette classification était principalement basée sur la classification de l'IARC de 1987. NTP considère à l'heure actuelle la nouvelle classification de ce matériau.

**Filament continu de fibre de verre :** En juin 1987, l'Agence Internationale pour la recherche sur le cancer (IARC) a listé le filament continu de laine de verre comme étant non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). La preuve issue d'études sur l'homme et sur l'animal a été évaluée par l'IARC comme étant insuffisante pour classifier le filament continu de fibre de verre comme un matériau pouvant potentiellement et vraisemblablement causer un cancer, et ce, de manière confirmée.

En ce qui concerne les fibres de verre de filament continu respirables, le taux TLV-TWA de 1 fibre/cc a été adopté pour protéger les travailleurs contre l'irritation mécanique. Le taux TLV-TWA de 5 mg/m<sup>3</sup> a été adopté pour la fibre de filament de verre non respirable, mesurée comme poussière inhalable, afin d'empêcher toute irritation mécanique de la trachée respiratoire supérieure.

**Remarque : Il n'existe aucun effet de santé chronique connu en cas d'utilisation à long terme ou au contact de ces produits.**

Les produits qui sont coupés, broyés ou durement traités de manière mécanique pendant la fabrication ou leur utilisation peuvent contenir une faible quantité de fibres de verre respirables comme des fragments. NIOSH définit les « fibres respirables » comme étant d'une longueur supérieure à 5 microns et de diamètre inférieur à 3 microns avec un ratio d'aspect  $\geq 5:1$  (ratio longueur-largeur).

**Noir de carbone :** Un test de toxicité d'inhalation sub-chronique (90 jours) a permis de constater une inflammation, une hyperplasie et une fibrose dans les poumons de rats exposés. Le niveau d'effet non observé (NOEL) était de 1,1 mg/m<sup>3</sup>. Une étude d'inhalation chronique (2 ans) a permis de constater une inflammation des poumons, une fibrose et des tumeurs chez les rats exposés à des concentrations élevées de fine poussière de noir de carbone. Aucune tumeur n'a été constatée chez des souris ou des hamsters pour le noir de carbone dans des circonstances et des conditions d'études identiques. Les tumeurs du poumon chez le rat sont liées au phénomène de surcharge de particules fines plutôt qu'à un effet chimique spécifique des particules de poussière dans les poumons et apparaissent comme étant liées à certaines espèces.

Les résultats d'études épidémiologiques des travailleurs de production de noir de carbone sont incohérents et difficiles à interpréter. Certaines études ont évalué l'association statistique du travail de production de noir de carbone avec les symptômes de toux et de crachat. La révision complète indépendante d'une étude épidémiologique importante a conclu que les données disponibles ne supportaient pas une association entre les expositions de noir de carbone et les symptômes de toux et de crachat. Des changements dans certains tests de fonction des poumons et un nombre moyen accru d'opacités (ombres) sur des examens de radiographie pulmonaire ont également été relevés, mais leur signification clinique est incertaine.

Le test de mutagénicité indique qu'une suspension de noir de carbone a produit des résultats négatifs dans un test Ames. Des extraits de solvant organique de noir de carbone peuvent contenir des traces d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH). Ceux-ci peuvent donner des résultats de test négatifs ou positifs dans différents systèmes de test in vitro. Dans une investigation expérimentale, les changements mutationnels du gène hpt ont été reportés dans des cellules épithéliales alvéolaires chez le rat suite à une exposition d'inhalation de noir de carbone. Cette observation est censée être spécifique au rat et est censée être une conséquence de « surcharge pulmonaire » comme décrit ci-dessus.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### Analyse des Composants

#### Laine de fibre de verre (stratifié verre-résine) (65997-17-3)

- IARC : Groupe 3 « non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme » (relatif à la laine de verre), réunion d'octobre 2001
- ACGIH : A3 - cancérigène pour l'animal (relatif aux fibres de laine de verre)
- NTP : Anticipé raisonnablement comme pouvant être cancérigène pour l'homme (relatif à la laine de verre) (possibilité de substance carcinogène sélective)

#### Filament continu de fibre de verre (non respirable) (65997-17-3)

- IARC : Groupe 3 « non classable en ce qui concerne sa cancérogénicité pour l'homme », réunion de juin 1987
- ACGIH : A4 – Non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme.
- NTP : Non

#### Noir de carbone (1333-86-4)

- IARC : Groupe 2B « pouvant être cancérogène pour l'homme »
- ACGIH : A4 - Non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme
- NTP : Non

#### Oxyde de décarbromodiphényl (1163-19-5)

- IARC : Groupe 3 « non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme » (relatif à la laine de verre)
- ACGIH : Non
- NTP : Non

#### Trioxide d'antimoine (1309-64-4)

- IARC : Groupe 2B « pouvant être cancérogène pour l'homme »
- ACGIH : A2 « suspecté cancérogène pour l'homme »
- NTP : Non

### \*\*\* Section 12 - Informations Écologiques \*\*\*

Ce produit n'a pas été testé pour son écotoxicité. Il n'est pas censé nuire aux animaux, aux plantes ou aux poissons.

### \*\*\* Section 13 - Considérations d'Élimination \*\*\*

#### Numéro de Déchet US EPA et Descriptions :

##### A : Informations Générales Produit

Ce produit, dans le cas où il est éliminé, ne semble pas être un déchet caractéristique dangereux selon RCRA.

##### B : Numéros de Déchet des Composants

Aucun numéro de déchet EPA n'est applicable pour les composants de ce produit.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### Instructions d'Élimination :

Éliminer le matériau de déchet selon les réglementations environnementales locales, de l'état, fédérales et provinciales.

### \*\*\* Section 14 - Informations sur le Transport \*\*\*

#### Informations US DOT

**Nom d'expédition** : Non réglementé pour le transport.

**Classe de danger** : Aucune

**N° UN/NA** : Aucune

**Groupe d'emballage** : Aucun

**Étiquettes requises** : Aucune

**Autres informations** : Aucune

#### Informations TDG

**Nom d'expédition** : Non réglementé pour le transport.

**Classe de danger** : Aucune

**N° UN/NA** : Aucun

**Groupe d'emballage** : Aucun

**Étiquettes requises** : Aucune

**Autres informations** : Aucune

#### Autres Réglementations de Transport :

Aucune autre information disponible.

### \*\*\* Section 15 - Informations de Réglementation \*\*\*

#### Réglementation Fédérale Américaine :

##### A : Informations Générales Produit

Aucune autre information disponible.

##### B : Analyse des Composants

Ce matériau contient un ou plusieurs produits chimiques qui sont identifiés sous SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65) et/ou CERCLA (40 CFR 302.4).

**Sec. 302/304** : Aucune

**Sec. 313** : Trioxide d'antimoine (RQ = 1000 lbs)

Ce qui suit est fourni pour aider à la préparation des rapports SARA Section 311 et 312.

##### SARA 311/312

**Danger Aigu pour la Santé** : Oui  
**Danger Chronique pour la Santé** : Oui  
**Danger d'Incendie** : Non  
**Danger d'échappement soudain de pression** : Non  
**Danger Réactif** : Non

##### C : Acte Air Pur

Les composants suivants apparaissent sur la liste des polluants dangereux par l'air de l'acte Air Pur-1990 :

**Aucun**

#### Réglementations d'État :

##### A : Informations Générales Produit

Aucune autre information disponible.



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### B : Analyse des Composants - État

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs listes de substances d'état dangereuses :

Composant	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Fibre de verre (stratifié verre-résine) (1 relatif à la laine de verre minérale)	65997-17-3	Oui <sup>1</sup>	Oui <sup>1</sup>	Oui <sup>1</sup>	Non	Oui <sup>1</sup>
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oxyde de décabromodiphényl	1163-19-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2-(thiocyanométhylthio) benzothiazole	21564-17-0	Non	Oui	Non	Oui	Non

Les énoncés suivants sont fournis sous l'acte California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT ! Ce produit contient un produit chimique connu par l'état de Californie pour être à l'origine de cancer.

### Autres Réglementations :

#### A : Informations Générales Produit

Aucune autre information disponible.

### B : Analyse des Composants - Inventaire

Composant	N° CAS	TSCA	DSL	EINECS
Laine de fibre de verre (stratifié verre-résine)	65997-17-3	Oui	Oui	Oui
Urée, polymère avec formaldéhyde et phénol	25104-55-6	Oui	Oui	Non
Plastique polyestérique (Polyéthylène téréphtalate)	25038-59-9	Oui	Oui	Oui
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui
Teinture d'azine (C.I. Noir javelisé 2)	8005-03-6	Oui	Oui	Oui
Oxyde de décabromodiphényl	1163-19-5	Oui	Oui	Oui
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Oui	Oui	Oui
2-(Thiocyanométhylthio) benzothiazole	21564-17-0	Non	Oui	Oui

### C : Analyse des composants - WHMIS IDL

Les composants suivants sont identifiés sous la liste de publication des ingrédients de l'acte des produits dangereux au Canada :

Composant	N° CAS	
Laine de fibre de verre (stratifié verre-résine)	65997-17-3	1% élément 768 (884) (relatif au stratifié verre-résine)
Noir de carbone	1333-86-4	1% (élément anglais 309, élément français 1271)
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	1% (élément anglais 126, élément français 1691)

État WHMIS : Contrôlé

Classification WHMIS : D2A- Carcinogénicité

D2B- Irritation



## Fiche signalétique de sécurité du matériau

Nom du matériau : Mat isolant acoustique noir SelectSound® ;

MSDS No.: 15-MSD- 24888-14-B

Mat isolant noir SelectSound® 150/B

### \*\*\* Section 16 - Autres Informations \*\*\*

Caractéristiques Nominales de Danger de HMIS et NFPA :	Catégorie	HMIS	NFPA
	Santé aiguë	1	1
	Inflammabilité	0	1
	Réactivité	0	0

**Dangers Inhabituels NFPA :** Aucun

**Protection Personnelle HMIS :** À fournir par l'utilisateur selon l'utilisation.

Un soin tout particulier a été apporté à la préparation de ces informations, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct, secondaire ou conséquent résultant de son utilisation.

#### Clé/Légende :

EPA = Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement) ; TSCA = Toxic Substance Control Act (Acte de contrôle des substances toxiques) ; ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement) ; IARC = International Agency for Research on Cancer (Agence internationale pour la recherche contre le cancer) ; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé professionnelle) ; NTP = National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) ; OSHA = Occupational Safety and Health Administration (Loi sur la santé et sur la sécurité du travail) ; NFPA = National Fire Protection Association (Association nationale de la protection contre l'incendie) ; HMIS = Hazardous Material Identification System (Système d'identification des matériaux dangereux) ; CERCLA = Comprehensive Environmental Response (Réponse environnementale globale), Compensation and Liability Act (Acte compensation et responsabilité) ; SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act (Acte de modification et de réautorisation des superfonds) ; DSL = Canadian Domestic Substance List (Liste des substances domestiques du Canada) ; EINECS = European Inventory of New and Existing Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes) ; WHMIS = Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'information des matériaux dangereux de l'environnement de travail) ; CAA = Clean Air Act (Acte Air pur)

#### Récapitulatif de Révision :

Ceci est un document MSDS révisé qui remplace le document 15-MSD-24888-14-A. Il comporte des données mises à jour concernant la toxicologie, des informations PPE et des informations de composition chimique.

Une version électronique de cette fiche signalétique OC MSDS peut être obtenue sur Internet : <http://www.owenscorning.com> ou en appelant le numéro 1-419-248-8234.

Fin de MSDS # 24888-14-B